



Charges chauffage au sol copropriété

Par **eric8383**, le **27/08/2010** à **15:00**

bonjour a tous

voila je vous expose mon probleme.

je loue un appartement au rez de chaussee d une maison qui comprend 6 appartements en tout. il y en a 2 au rez de chaussée de plein pied et 4 au 1er etages et qui sont tout les 4 avec mezzanines.

tout les appartements sont chauffés au sol par une chaudiere a fioule. pour les calculs des charges, cela est pris sur le calculs des milliemes de surface. Pour les appartement du 1er etages, le calcul de surface au sol ne comprend pas les mezzanines.

de ce fait je me retrouve avec a peu pres 26% de la surface au sol de l habitation tout appartement confondus.

or voici le probleme, je chauffe au minimum mon appartement, mais meme au minimum je suis obligé d ouvrir les fenetres (et cela malgres d inombrable tentatives de réglages de la chaudiere depuis 2 ans par le proprietaire, il arrive meme d avoir 26° dans le salon)) or les appartements au dessus mette leur thermostat a fond car les mezzanines ne sont elles pas chauffées. de ce fait je me retrouve avec des charges de chauffages importantes car calculées sur les milliemes et je suis obligé d ouvrir mes fenetres, alors que les locataires du haut sont obligé de chauffer a fond car les mezzanines qui n ont pas de plancher chauffant ne permettent pas de chauffer ces pieces la.

j ai demandé 4 fois a l agence de me couper le systeme de chauffage afin que je puisse me chauffer par mes propres moyens (electrique) je n ai pas de reponse a mes 4 demandes depuis le mois de mars.

ma question est : que puis je envisager?

serais il possible de les forcer a me couper le chauffage? (techniquement cela est possible il y a une vanne)

serait il possible d exiger un meilleur calcul des millimenes soit en comptant les surfaces des mezzanines des appartement du 1er etages ou bien en calculant ,non pas par la surface au sol, mais par le volume des pieces en m3. les 4 appartement du hauts ont de tres grands volumes car sour les toits avec mezzanines, d ou leur difficultés a

chauffer au sol alors que le mien est une etuve.

je précise qu'il n'y a aucun compteur qui permettrait d'isoler la consommation de chaque appartement, juste la facture totale de fioule divisée par le millième de surface

voilà j'espère avoir été assez clair et si vous pouvez me donner des conseils cela m'aiderait beaucoup

cdlt

eric